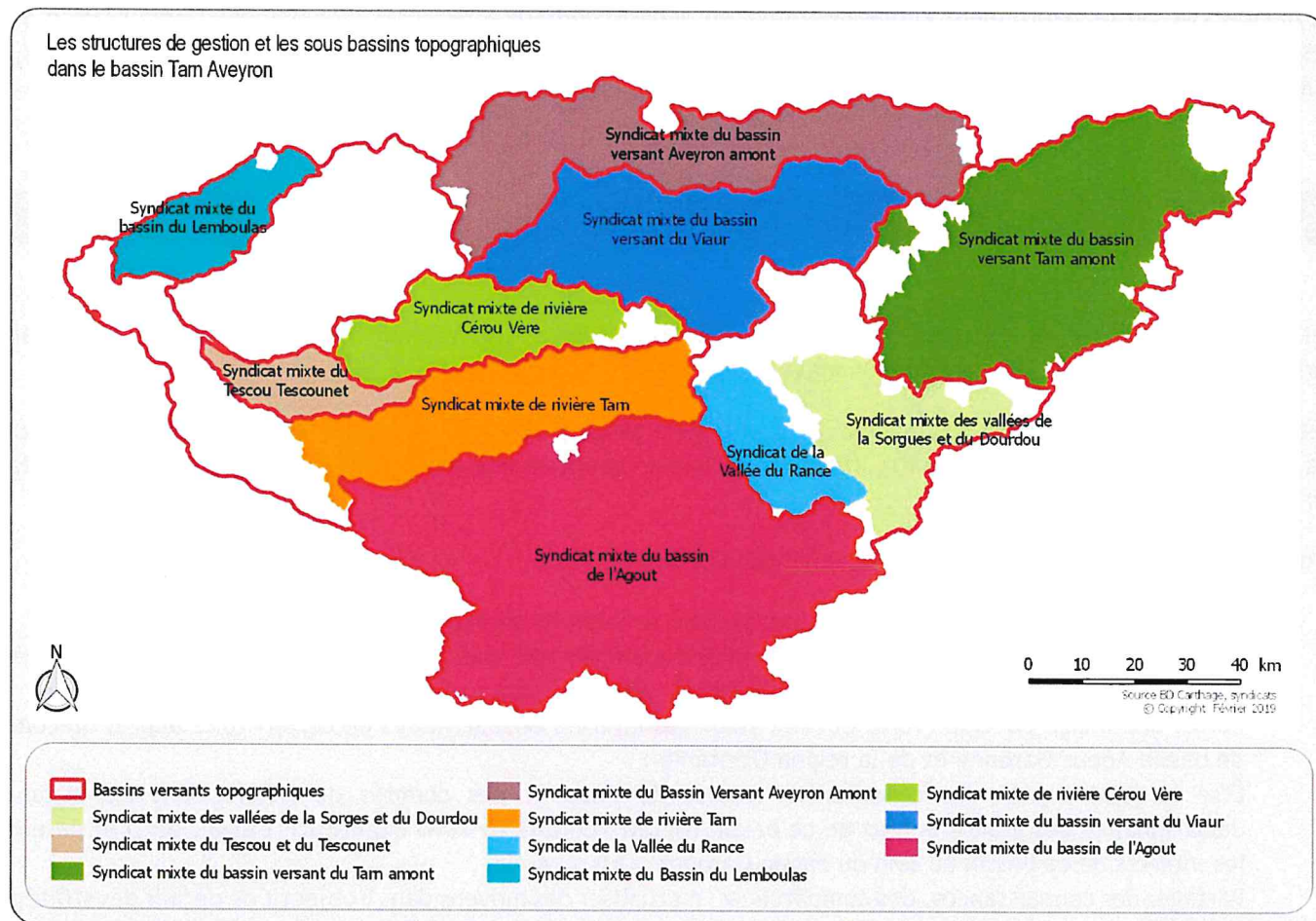


CONVENTION DE SOLIDARITE SYNDICATS DE BASSIN VERSANT TARN-AVEYRON

LE TERRITOIRE TARN-AVEYRON



Le bassin Tarn-Aveyron est composé de syndicats mixtes de bassin couvrant en partie l'ensemble du bassin Tarn Aveyron (l'Unité Hydrographique de Référence Aveyron Aval n'est pas organisée en syndicat de bassin versant et celle de Tarn Dourdou Rance comprend deux syndicats) :

- Syndicat Mixte de Rivière Cérrou Vère
- Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Syndicat Mixte des Vallées de la Sorgues et du Dourdou
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont
- Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont
- Syndicat Mixte du Tescou Tescounet
- Syndicat de la Vallée du Rance

Entre la Méditerranée et l'Atlantique, sur près de 15 500 km², les bassins Tarn-Aveyron-Agout constituent des territoires ruraux incluant près de 825 000 habitants. L'économie de ces territoires est une économie à dominante rurale, directement tributaire des politiques publiques de l'eau à l'égard de certains domaines d'activités comme

l'hydroélectricité, l'agriculture, le tourisme, l'alimentation en eau potable ou bien la protection des milieux aquatiques.

Par la présence de très nombreux réservoirs (hydroélectriques, mixtes) d'un volume total de 135 Mm³/an, l'eau est une ressource indéniable pour le territoire d'un point de vue énergétique, touristique et économique (irrigation, eau potable) qui contribue au développement des bassins versants aval de la Garonne.

En sortie du bassin Tarn-Aveyron, 70 Mm³/an sécurisent des pans importants des filières agricoles via l'irrigation, 80 Mm³/an alimentent les populations en eau potable dans et hors bassin ainsi que les industries ; le reste constitue la contribution du bassin au fleuve Garonne soit 25% du débit d'étiage à Bordeaux.

La perspective du réchauffement climatique doit, en outre, conduire à repenser globalement l'organisation et la gestion des eaux dans une logique de convergence des enjeux économiques et des objectifs environnementaux, et d'anticipation des déficits en eau et des situations de crise.

LA SOLIDARITE TERRITORIALE DOIT DONC ETRE LE MOTEUR DE CE GRAND TERRITOIRE.

Les syndicats de bassin de ce territoire Tarn-Aveyron s'engagent collectivement dans une stratégie de solidarité territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette convention de solidarité territoriale revêt une importance particulière car elle permettra de décliner toutes les étapes d'un processus institutionnel, financier et humain pour parvenir à une véritable gestion intégrée des eaux sur le bassin Tarn Aveyron.

C'est pourquoi, les syndicats de bassin versant souhaitent :

- Tout en gardant leur légitimité politique, pouvoir se saisir de sujets communs ;
- Renforcer l'image du bassin versant Tarn-Aveyron comme une identité territoriale pertinente afin de gérer durablement l'ensemble des sous bassins versants les composant ;
- Porter une image politique forte et faire valoir les intérêts et spécificités de ce territoire auprès du comité de bassin Adour-Garonne et de la région Occitanie ;
- Être le relai auprès des commissions locales de l'eau et des comités de rivière dans les instances décisionnaires des grands enjeux de ce bassin (GEDRE, Comité de suivi quantitatif étiage, etc.) et défendre les intérêts de ce bassin au sein du bassin Garonne, Orb ou Aude.
- Partager des connaissances, des compétences, mutualiser des moyens dans l'objectif de définir des stratégies d'actions

Cette convention stratégique est une convention « chapeau » qui permettra à toutes les structures signataires au fur et à mesure des besoins qui seront identifiés de s'engager, en fonction de leur intérêt et besoins, dans un partenariat thématique concourant à l'objectif commun identifié ici : « La gestion solidaire de l'eau et des milieux aquatiques ».

Dans une stratégie de mutualisation des coûts et de l'efficacité des projets, les syndicats s'engagent à mettre en place un réseau Tarn-Aveyron et à proposer/solliciter ce réseau en fonction des besoins.

Il peut s'agir :

- D'acquisition ou mutualisation de logiciels, ou de matériels...
- Réalisation d'études globales, ou territoriales
- Retours d'expériences...

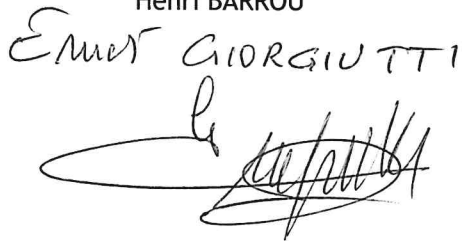
A titre d'exemple une convention de partenariat concernant la gestion des données informatiques, sur la base du travail déjà engagé sur cette thématique par 4 des syndicats signataires, est en préparation.

Le 26 mars 2019

Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère

Le Président

Henri BARROU

EMMET GIORGIVTTI


Syndicat Mixte de Rivière Tarn

Le Président

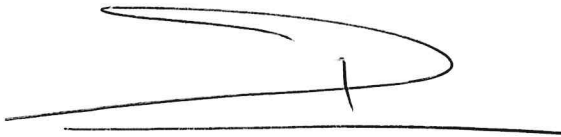
Christophe HERIN



Syndicat Mixte des Vallées de la Sorgues et du Dourdou

Le Président

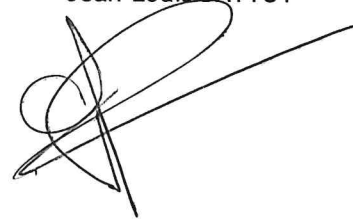
Christophe LABORIE



Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Le Président

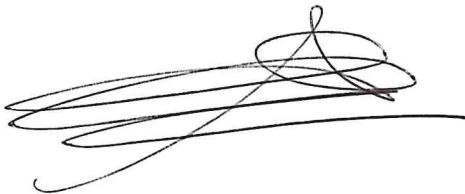
Jean-Louis BATTUT



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont

Le Président

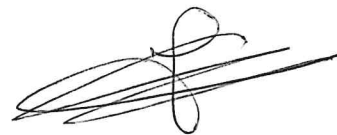
Michel ARTUS



Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas

Le Président

Christian LESTRADE



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Le Président

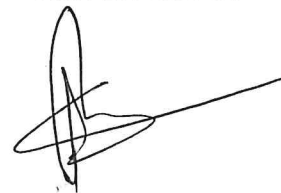
Yves REGOURD



Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont

Le Président

Jean-Luc AIGOUY



Syndicat Mixte du Tescou Tescounet

Le Président

Jean-Claude BOURGEADE



Syndicat de la Vallée du Rance

Le Président

André BEC

